

## LA TAXE D'APPRENTISSAGE

Le lycée permet de construire l'avenir grâce à des formations ouvertes et performantes.

Les pratiques pédagogiques et techniques expérimentales sont en évolution constante et nous souhaitons continuer à offrir à nos élèves et étudiants des conditions d'études optimales.

**Vous pouvez y contribuer !**

*Avec votre soutien nous pourrons offrir aux élèves et étudiants du lycée Victor Hugo une formation orientée vers l'excellence et la réussite !*

### À quoi a servi la taxe 2019 ?

- Achat d'outils et maquettes pédagogiques (candélabre solaire, imprimante 3D, découpe laser, vidéo-surveillance, système d'alarme... ) ;
- Développement du réseau informatique et des produits communicants (serveur, formation... ) ;
- Aide au développement de nouvelles pédagogies (pédagogie inversée, innovations pédagogiques... ) ;
- Visite de sites industriels et tertiaires.

Investissez votre Taxe d'Apprentissage sur ces **profils d'excellence....**  
que vous **recruterez demain**

# Taxe d'Apprentissage

## Lycée Victor HUGO

### BESANCON

# 2020

*Leur Avenir commence ici...*

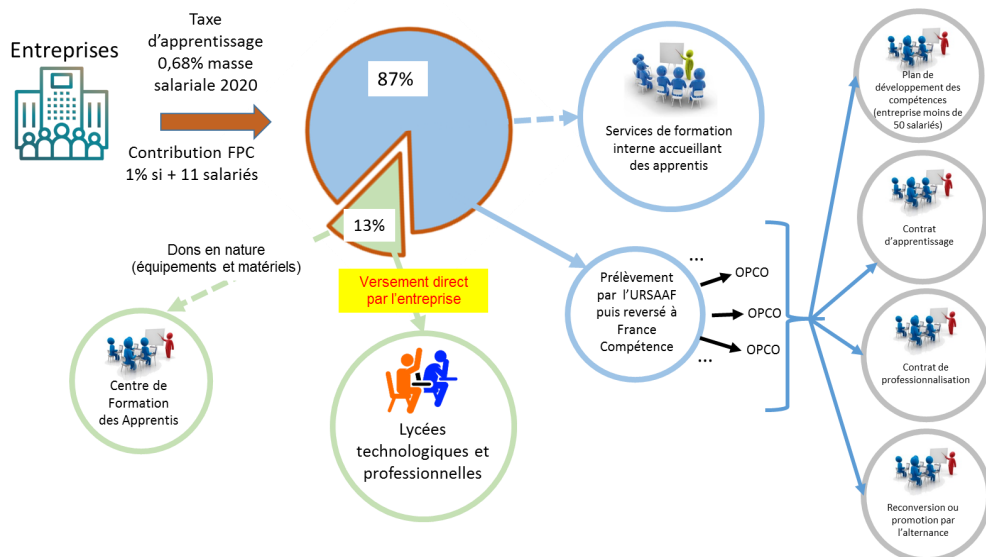


RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTÉ

VH  
LYCÉE D'ENSEIGNEMENT  
GÉNÉRAL & TECHNOLOGIQUE  
VICTOR HUGO

# Taxe d'Apprentissage

## Campagne 2020 : Modalités



La part des 13 % du produit de la taxe d'apprentissage est destinée à financer, à titre des dépenses libératoires, les formations initiales technologiques et professionnelles des lycées.

le lycée Victor Hugo, avec ses formations, est habilité à recevoir tout ou partie de cette part.

Contact :

**Alain ABRY**, Directeur Délégué aux Formations  
**LYCÉE VICTOR HUGO—1 RUE REMBRANDT- BP 2159—25052 BESANCON Cedex**  
 Tél : 03 81 41 98 83 courriel : [alain.abry@ac-besancon.fr](mailto:alain.abry@ac-besancon.fr)

# Lycée Victor HUGO BESANCON

## comment nous verser votre part de dépenses libératoires ?

**Les décrets sur les modalités de reversements ne sont pas publiés \***

A ce jour, les informations font apparaître la possibilité d'un versement direct aux établissements, par les entreprises, de tout ou partie de la part des dépenses libératoires (13%).

Ce versement, sous forme de virement, chèque ou dons en nature et accompagné du document sur la collecte nous permettra de vous retourner un justificatif.

Références :

**Lycée VICTOR HUGO - 1 Rue Rembrandt - BP 2159 - 25052 BESANCON Cedex**

**Code national établissement : 0250007X**

**Habilitation : Dépenses libératoires avec 250 élèves en baccalauréats technologiques industriels et tertiaires, 40 étudiants en BTS Systèmes Numériques , 280 étudiants de Classes préparatoires aux grandes écoles**

